

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Général (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
				✓	
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'Abeille.

14ème Année.

"Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

14ème Année.

VOL. XIV.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 18 NOVEMBRE, 1880.

No. 7.

Le pauvre oiseau.

I

Le jour s'éteint dans un nuage
Qui flote et monte à l'occident,
La nuit est froide, c'est l'orage
Il s'amoncelle au firmament.

Partout l'ombre envahit la terre,
La route n'a plus de passants :
La bise piquante et légère
Gémit de sinistres accents.

Là dans le bosquet sans verdure
Qu'il animait dans les beaux jours,
Ce pauvre oiseau sans nourriture
Vous demande un peu de secours.

Écoutez, sa voix vous appelle ;
Il meurt, l'entendez-vous gémir ?
Le froid vient engourdir son aile,
Sans vous que va-t-il devenir ?

Contre la rigoureuse haleine,
Il n'a plus rien pour l'abriter,
Rien, pas même un flocon de laine,
Tout manque... il ne sait pas pleurer.

II

De ce pauvre oiseau de misère,
Amis, le nom vous est connu.
Chrétiens vous lui dites : "mon frère,"
Souvent vous l'avez secouru.

Il est tout près, il vous implore ;
Dans le taudis l'on est sans pain,
On y pleurerait hier encore
Et l'on y pleurera demain.

Si vous entendiez leur prière !
Voyez, ils sont tous à genoux,
Donnez ; puis écoutez la mère...
Elle dit de prier pour vous.

Ouvrez votre âme à la clémence ;
Donner, rajeunit un bon cœur,
Donner, c'est de la jouissance,
Donner toujours, c'est le bonheur.

HAROLD.

Les Congrégations en France.

Depuis plusieurs mois les journaux, et surtout les journaux français, n'ont eu qu'un thème de discussion ; les décrets. — *L'Abeille*, qui a le cœur bon et que le péril des grandes causes émeut, demande elle aussi la parole afin de participer à l'honneur de la lutte.

Eh ! d'abord qu'est-ce que les décrets ? Que sont-ils ? — Ces décrets sont de vraies lettres de cachets contre les congrégations enseignantes. Ils prohibent les congrégations non autorisées comme illicites et cela en vertu des articles 291 et 292 du Code impérial français. Par un effort inouï de progrès, les

auteurs de ces décrets font renaitre donnent vie et force à des lois qu'ils ont annéanties et ridiculisées mille fois en maudissant la royauté, l'empire et tout l'ancien régime. On a découvert que Vattimesnil, Thiers, Guizot, Montalembert, ne connaissaient pas les lois cristallines, puisqu'ils n'ont pas puni les jésuites, puisqu'ils n'ont pas crié "Mort aux Congrégations non autorisées !"

Quel est l'état, quels sont les droits et les pouvoirs des congrégations autorisées ?

Je reproduis quelques lignes de la célèbre consultation de M. Ed. Rousse : "Il existe deux sortes de Congrégations, les unes reconnues par la loi, autorisées, qui pourront recevoir des donations et des legs, les autres non reconnues par la loi, non autorisées, qui ne pourront rien recevoir..... Une communauté non reconnue, non autorisée, n'est nullement une association illicite. C'est une association qui existe en fait et qui n'est en aucune façon contraire aux lois, seulement en droit elle ne peut rien recevoir ; elle ne peut ni acheter, ni vendre, ni contracter, ni ester en justice. C'est une congrégation d'individus dont chacun séparément a ses droits civils mais dont la collectivité n'en a aucun. Une congrégation autorisée et reconnue au contraire vit de toute la force et de tous les droits de la vie civile. C'est une personne (*persona*) au sens juridique du mot, qui a son existence propre à côté et en dehors de chacun des individus qui la composent". En prononçant les vœux solennels dans une communauté autorisée, l'individu perd tous ses droits civils, il meurt à l'Etat.

Une congrégation n'est donc pas illicite ; de plus la liberté d'enseignement assurée par les lois de 1850 et 1875 donne à tout citoyen le droit d'enseigner privément ou en public, mais il manquait aux dictateurs, Gambetta, Grévy etc., le signe, le caractère de tout despotisme : la persécution, l'injustice et la contradiction. La persécution : elle est aujourd'hui palpante en France, c'est la persécution de Julien l'apostat. Et les persécuteurs ne sont-ils pas eux-mêmes de vrais Julien ? n'ont-ils pas puisé leur instruction dans les collèges des Jésuites, des Dominicains, etc ? Et ce sont eux qu'ils tyrannissent !... L'injus-

tice est manifeste. La contradiction : écoutez. En 1876 Ferry disait : "Quant à moi, dans l'assemblée de 1875, j'ai voté le principe de la liberté d'enseignement. Je ne regrette pas mon vote, et si la liberté d'enseignement était atteinte, le jour où elle le serait, je monterais à la tribune pour la défendre."

Il y monta plus tard avec cet article : "Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre, ou à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre qu'il soit s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée."

C'est la logique de César, la logique du plus fort.

Contradiction entre les décrets et l'art. 7. La loi Ferry restreignant la liberté d'enseignement reconnaît par là même et cherche à faire abroger des lois protectrices antérieures. Or les décrets nient ces lois protectrices, ils s'appuient sur des édits portant les injures et la rouille de plus d'un siècle, ils commandent au nom de ces lois. Qui doit-on croire ? Ferry en 1876, en 1870 ou en 1880 ? — Il est d'ailleurs un fait, c'est que la liberté d'enseignement est assurée par les lois de 1850 et 1875, qui, par leur existence seule, abrogeaient toutes celles de 1792, de 1804.

Mais que leur importe ?

On connaît 203 congrégations en France. Sur ce nombre, 120 de femmes et 16 d'hommes ne sont pas autorisées, presque toutes se livrent à l'instruction de la jeunesse. Les Dominicains ont fondé des écoles de marine destinées à décentraliser l'activité nationale pour la porter aux extrémités, c'est-à-dire à l'extérieur.

En 1878-79, 20,235 élèves suivaient les cours des Congrégations non autorisées. 1,500 professeurs vont être ravis à la France. Où Ferry trouverait-il des remplaçants ?

On dirait aujourd'hui qu'en France la loi est un instrument faux. On l'a si bien torturée qu'elle obéit au caprice du plus fort. Le plus odieux despotisme pèse sur le peuple Français. Ce n'est plus une république, c'est le Conseil des Dix qui gouverne, Grévy en est le Podestà. Que César n'ait qu'une tête ou qu'il en ait cinquante, ce n'est toujours que César ; c'est un homme dont la volonté fait loi, dont chaque caprice

est un décret. Voilà le gouvernement de la France aujourd'hui, voilà le type du persécuteur.

CAVEANT.

Les nouvelles constructions du Séminaire.

Nous sommes heureux de pouvoir donner aux lecteurs de l'Abuille divers renseignements sur les nouvelles constructions du Séminaire. L'extérieur est maintenant à peu près terminé.

Cette aile a 265 pieds de longueur et elle court dans le jardin, perpendiculairement à l'Université à laquelle elle est soudée de manière qu'on communique directement et à tous les étages, d'une édifice à l'autre. Le toit, mansard comme celui de l'Université, est absolument semblable à ce dernier ; à tel point que de Lévis et du fleuve, on prendrait cette construction pour une aile ajoutée à l'Université.

Le nouvel édifice est complètement à l'épreuve du feu. Toutes les grandes divisions intérieures sont en briques, les poutres sont en fer et les planchers, faits en briques, seront recouverts dans les chambres, d'un madrier afin de diminuer la crudité des appartements.

Les poutrelles en fer ont été fabriquées à Lodolinsart, près de Charleroi, Belgique. L'ensemble pèse 400 tonnes. Le prix de ce fer, fret et droits compris, est de 1½ centin la livre.

Les caves et le premier étage sont complètement voûtés. Toute une aile du premier étage sera occupée par le réfectoire. Là les murs des corridors supérieurs sont portés par 18 colonnes de fonte de 3000 livres chacune, fabriquées à Lévis, par MM. Carrier et Lainé. Les voûtes du réfectoire, dépouillées maintenant de leurs cintres de bois, sont d'une grande beauté et d'une solidité à toute épreuve. Elles n'ont pas bronché d'un cheveu depuis qu'elles sont faites.

Aux étages supérieurs, entre les poutrelles de fer, des briques d'une forme spéciale forment aussi des voûtes. De sorte qu'en réalité tous les étages sont voûtés depuis le haut jusqu'au bas.

A chaque étage, la ligne médiane est occupée par un grand corridor de 8 pieds de large et de 265 pieds de long. A part le corridor d'entrée, au centre, il y en a encore deux autres qui courent transversalement à tous les étages. Les voûtes donnant sur le grand vestibule, au centre, sont soutenues à tous les étages par quatre piliers en pierre de taille. Tous les vestibules, corridors et passages, seront pavés avec des carreaux céramiques venant de la Belgique.

Le principal morceau de l'édifice sera le grand escalier du centre. Il sera tout en fer et en pierre. Il comptera 120 degrés : chacun d'eux ayant 8 pieds de

longueur, 16 de large et 5 pouces de haut. Chaque marche et chaque palier seront d'une seule pierre. Le fer seul pèsera à peu près 37,000 livres. La maison Carrier et Lainé, de Lévis, fait la partie en fer, et M. Ths. Pampalon la partie en pierre. Cette magnifique pièce sera terminée au mois de mars 1881.

Outre cet escalier, il y en aura un autre près de l'Université. Il sera tournant et tout en fer. Il est fabriqué à Montréal chez M. Ycas et Cie. Ajoutons encore un ascenseur hydraulique, placé au centre, qui déservira tous les étages.

Des balcons couverts, de huit pieds de large, placés à tous les étages de l'avant-corps et ayant vue sur le fleuve, formeront une des plus délicieuses promenades que l'on puisse voir à Québec. La vue dont on jouira de ces balcons, sur le fleuve et sur Lévis, est vraiment féerique.

Au milieu du mur de l'avant-corps, au-dessus des plus hautes fenêtres, on a mis une large pierre avec l'inscription : CONDITUM 1880.

Enfin pour terminer, disons que les arceaux de l'ancien palais de justice forment l'encadrement du porche, qui fait communiquer le jardin avec les basses-cours. La tradition porte que ces arceaux avaient appartenu à l'église des Récollets.

L'appareil de chauffage à l'eau chaude est posée par M. J. Maguire, de Québec.

L'architecte de la nouvelle construction est M. Peachy. Maître-charpenier et menuisier, M. Maurice Marcoux. M. Adam conduit les travaux de la couverture en tôle. Encore quelques jours et la maison sera close, ses 230 ouvertures seront fermées.

Un curieux rapprochement. Il est entré à peu près 4,000,000 de briques dans cet édifice. C'est presque autant qu'il y a d'âmes dans tout le Canada.

L'Abuille.

" Forsan et hæc olim meminisse iuvabit "

QUÉBEC, 18 NOVEMBRE 1880.

Novembre.

Novembre, disait un écrivain bien pensant, voilà le mois par excellence, le mois des vives impressions.

Sans être de ces rêveurs anxieux, qu'une feuille desséchée assombrit, qu'une vague de l'onde inspire, qu'une brise légère enivre, qu'un rien arrête, nous pouvons interroger cette grande voix de la nature qui rend aujourd'hui d'indiscibles accents. Nous pouvons demander à la brise plus plaintive, la cause de sa mélancolie. Elle répondra

à notre âme : " Sur la nature qui se dépare, je passe tristement, pour l'avenir que ses beautés ne sont qu'éphémères. L'éclat ravissant de ses habits de fête, que je me plaisais à embaumer de la chaleur matinale, a disparu après une courte durée. Je n'ai plus pour elle cette fécondité qui la vivifiait ; bientôt, je la couvrirai d'un blanc et froid linceuil comme pour ensevelir ses dernières espérances".

Et pourquoi cela ? Pour dire à l'homme que toute beauté a sa fin et qu'un souffle léger peut tarir même la source de son existence.

Voilà tout le secret de la tristesse que novembre inspire. Sans doute, pour la gente inconsciente qui ne pense pas ou qui ne pense qu'à demi, cette monotonie est un ennui et une fatigue. On regrette cette saison enchantée pendant laquelle on voyait des jours remplis d'allégresse. On voudrait encore cette verdure luxuriante, ces parterres richement émaillés, ces bocages verdoyants. Mais tout cela s'est envolé ; la campagne est sans éclat ; la forêt sans verdure. Enfin c'est novembre. Novembre avec son aspect languissant et sombre ; novembre avec ses brumes fréquentes ; novembre avec sa bise glaciale ; novembre avec ses souvenirs déchirants et lugubres, car novembre, c'est le mois des morts.

Et pourtant j'aime novembre ; je m'incline devant cette voix qu'il me semble entendre :

Tombez, tombez, légers frimats ;
Conformez-vous à ma tristesse.

Novembre n'est il pas encore le reflet de notre vie elle-même. Qui ne voit dans ces campagnes attristées, dans ces arbres dépouillés, l'image de ce qui se passe chez nous tous les jours ? La feuille qui tombe, ce sont nos illusions qui cessent de bercer l'avenir ; le gémissement de la bise, c'est le cri de l'âme malade et éprouvée ; la nature dépouillée, c'est l'homme en possession des réalités de la vie.

J'aime novembre parcequ'il est le mois de l'espérance. Espérance pour ces âmes souffrantes et délaissées que la justice divine poursuit. Espérance pour cette pauvre nature qui ne dérober ses beautés à nos regards que pour renaitre " plus brillante et plus belle". Espérance pour tous ; car personne ne peut regarder l'avenir sans espérance.

Nouvelles locales.

M. le Grand Vicaire Edmond Langevin, Prévôt du Chapitre de Rimouski, est à Québec depuis la semaine dernière. Il a bien voulu nous dire la messe de communauté mardi dernier, le jour de la St Edmond, sa fête patronale.

La commission nommée par Mgr l'Archevêque pour faire le procès préliminaire à la béatification de Mgr de Laval est réorganisée. M. l'abbé O. Mathieu, docteur en théologie, remplace feu M. A. Papineau qui était l'un des juges. Elle a déjà tenu plusieurs séances pour entendre le témoignage de M. le Grand Vicaire E. Langevin.

Nos dernières lettres d'Europe nous apprennent que M. Labrecque est maintenant à Rome. Il a passé trois jours à Flavigny chez les R. P. Dominicains.

Nos amis des Sociétés Ste-Cécile et Orphéonique se préparent à chômer avec beaucoup d'éclat la fête de Ste-Cécile, patronne des musiciens. Il y aura grand déploiement de musique vocale et instrumentale à la messe de communauté lundi, et le jeudi suivant, le 25 courant, soirée musicale et littéraire à la grand'salle. D'après ce que nous avons pu en connaître d'avance, grâce à certaines indiscretions, le programme de cette soirée sera bien rempli et riche en morceaux de choix. Il sera parfaitement digne de nos aimables musiciens, qui ne manquent jamais de fêter ainsi tous les ans leur illustre patronne.

Ce n'est pas à Inspruck même que doit être transféré le noviciat dominicain de Flavigny, mais à Volders, à deux lieues d'Inspruck à peu-près.

Premiers.

	<i>Rhétorique.</i>
C. Arsenault.	Thème latin.
	<i>Quatrième.</i>
A. Gosselin, F. Pelletier, A. Gagnon,	Thème latin et éléments grecs.
	<i>Mémoire.</i>
	<i>Traduction.</i>
	<i>Prosodie.</i>
M. Bernard, N. Laflamme, J. Lemieux,	Version Latine.
	<i>Traduction.</i>
	<i>Mémoire.</i>
	<i>Méthode.</i>
T. Delisle, H. Simard,	Thème latin.
	<i>Mémoire.</i>
	<i>Septième.</i>
H. Hardy,	Exercice français et éléments latins.
E. Audibert, E. Fortier, C. Morin, A. Myrand,	} Eléments latins.

Petit bonhomme vit encore.

Curieux titre lorsqu'il s'agit des congrégations françaises, que le brave Ferry est à poursuivre maintenant. Nous en demandons pardon; cependant il ne manque pas d'un certain à propos.

Tout le monde connaît ce jeu tout canadien qui consiste à se passer à la ronde une brindille enflammée en chan-

tant: Petit bonhomme vit encore. Le malheureux qui la voit s'éteindre dans ses mains est condamné à donner un gage. Il se passe quelque chose d'analogue chez ces bons religieux français, qui ont toujours les fameux décrets suspendus sur la tête comme autant d'épées de Damoclès.

"Nous jounos, écrivait dernièrement un de ces religieux, à "Petit bonhomme vit encore." Je n'ose plus vous dire que nous partirons dans une quinzaine de jours; je serais peut-être obligé de vous crier dans un mois: Petit bonhomme vit encore... Nous passons tous les huit jours par des terreurs paniques: "C'est demain, c'est certain."—Vite, caisses et valises se remplissent; le matin arrive, les portes se barricadent, et puis deux jours après tout rentre dans le calme et nous reprenons notre petit train-train. Si de graves intérêts n'étaient pas attachés à cette expulsion des ordres religieux, il y aurait beaucoup de ridicule et dans ces craintes qui nous envahissent chaque semaine, et dans la conduite mesquine de nos gouvernants." Pauvre religieux! Pauvre France!

Ordinations à Chicoutimi.

Nous recevons de Chicoutimi la liste suivante des ordinations faites par Mgr D. Racine, le 3 octobre dernier.

Tonsurés.—MM. Amélie A. Gagnon et Méridée-Nath. Martel.

Minors.—MM. Elz. Delamare, Georges Gagnon, du diocèse Chicoutimi, et J. Gibbons, du diocèse de Hamilton.

Sous-diacres.—MM. Ls. Caron, Ls. Gagnon, Jos.-Alfred Tremblay.

Diacre.—M. D.-O.-R. Dufresne.

Echos de l'étranger.

L'ouverture des chambres françaises a eu lieu le semaine dernière. La chute temporaire du ministère Ferry et sa réinstallation: tel a été le début de la session qui menace d'être très-orageuse.

Les ministres, persiflés par tout le monde depuis trois mois, n'ont pas été mieux accueillis en chambre. Un mémoire rédigé et lu par Ferry, pour justifier le gouvernement et proposer plusieurs nouvelles mesures, a soulevé un murmure général. Aussitôt après, les membres du cabinet ont été contraints de donner leur démission devant un vote de non confiance. Mais c'est une rude besogne pour le président Grévy que de monter un nouveau ministère, et la chute du dernier privait Gambetta de serviteurs fidèles.

Aussi, après quelques pourparlers, ils ont persuadé à Ferry et ses collègues que le verdict de l'assemblée législative contre eux n'était qu'un malentendu et qu'ils pouvaient reprendre leurs portefeuilles sans aucun remord. Ceux-ci sont donc présentés de nouveau devant

les députés, et par suite d'une mobilité d'opinion très-commune parmi les représentants français, on a donné un vote de confiance à un ministère qu'on venait de renverser.

Les séances ont été marquées par une petite rixe qui a fourni aux caricaturistes, un sujet très-propre à exercer leur pinceau. On sait que les "ipithètes" ne sont pas parlementaires et qu'en parlement, lorsqu'on veut dire des vérités, il faut se servir de périphrases. Or un legitimiste, M. D'Ausson, trouvant celles-ci trop peu précises, a adressé aux ministres des qualificatifs rien moins qu'harmonieux. Rappelé à l'ordre par Gambetta, et banni de la chambre *pro tempore*, il est cependant revenu prendre son siège le lendemain, comme à l'ordinaire. Gambetta avait beau le sommer d'évacuer la salle, il demeurait aussi immobile qu'un bloc de granit. Alors un piquet de soldats a eu ordre d'expulser par la force ce député un peu têtue. Aussitôt les députés de la droite ont entouré leur confrère et il s'en est suivi une mêlée entre soldats et représentants, où, comme toujours, se sont les chapeaux des lutteurs qui ont eu le plus à souffrir.

Enfin après avoir joué du poing, de la canne, sans cependant se faire beaucoup de mal, le calme s'est rétabli. M. D'Ausson a été détenu dans une chambre, puis libéré sur sa promesse de ne pas revenir avant 15 jours.

Le gouvernement français rencontre dans l'exécution des décrets, une résistance de plus en plus sérieuse. L'expulsion des Maristes à Turcoing, a produit une émeute. Dans le combat qui s'est engagé entre les troupes et la population de cette ville, 60 personnes ont été blessées. La paix n'est pas encore tout à fait rétablie et on appréhende de nouveaux troubles.

Les Jésuites bannis de la France, ont reçu une généreuse hospitalité en Angleterre. Ils y ont fondé trois collèges qui attirent un grand nombre d'élèves.

La reine Victoria leur a donné un témoignage éclatant de sympathie, en assistant à l'ouverture de leur cours de philosophie.

L'Irlande est encore dans le même état d'agitation. Chose singulière, bien que les chefs de la ligue soient arrêtés, cependant il n'ont jamais écrit ni parlé avec tant d'audace.

Aujourd'hui les Irlandais s'arment pour s'opposer à divers partis d'orangistes qui sont entrés en campagne.

La politique intérieure de la Russie et de l'Allemagne offre un étrange contraste avec celle du gouvernement français. Tandis qu'en France on s'acharne contre les religieux, là on fulmine à bon droit contre les socialistes. En Russie, on les exile en masse dans les solitudes de la Sibirie. Ceux d'Allemagne sont chassés du territoire et ils émigrent en grand nombre aux Etats-Unis.

On sait que le percement de l'isthme de Panama est une chose décidée. Un Américain toutefois trouve ce moyen trop dispendieux. Il vient de propo-

ser de construire une voie ferrée reliant l'Atlantique au Pacifique, sur laquelle des wagons comme on en a pas encore vus, transporteraient les plus grands navires, comme un ballot de marchandises, d'un océan à l'autre.

C'est un projet plus que hardi, mais dans notre siècle, il n'y a rien d'impossible.

E. J.

Petites nouvelles.

RÉCENTES DÉCISIONS DU SAINT SIÈGE.— A part les litanies du Saint-Nom de Jésus, de la Sainte-Vierge et des Saints, qui se trouvent dans les livres liturgiques, nulles autres n'ont été approuvées par le Saint-Siège.

En conséquence, la Sacré Congrégation des rites, par une décision du 16 juin 1880, a considéré comme un devoir de sa charge d'avertir NN. SS. les évêques de ne point permettre la récitation *publique* de litanies autres que celles du Saint-Nom de Jésus, de la Sainte-Vierge, dite de *Lorette*, et des Saints, et d'interdire toutes les autres à moins qu'elles n'aient reçu l'approbation de cette même Congrégation. D'après la teneur du même avis, les évêques doivent refuser leur approbation aux livres renfermant des litanies non revêtues de la sanction du Saint-Siège.

Tout le monde connaît la statue en bronze de l'apôtre saint Pierre qui est vénérée dans la basilique du Vatican. Des copies de cette statue, se trouvent aujourd'hui dans un grand nombre d'églises, communautés et de maisons particulières, sur tous les points du monde chrétien. Le Saint-Père a cru devoir décider que l'indulgence de cinquante jours accordée aux fidèles qui baisent pieusement les pieds de la statue, ne pourra désormais être gagnée qu'une seule fois par jour. Sa Sainteté a fait connaître sa volonté à cet égard au Cardinal-Secrétaire des Brefs, dans l'audience du 27 avril 1880. Le Substitut des Brefs en a donné ensuite avis au Secrétaire de la Sacré-Congrégation des Indulgences.

Leçon d'un père à son fils.

Un riche négociant d'Anvers avait un fils unique, nommé Eugène. Séduit par les attraites des plaisirs et entraîné par de faux amis, ce jeune homme devint peu à peu du droit chemin. Il avait oublié les sages conseils de ses vieux parents et déjà ne rêvait plus que fêtes, que divertissement; il dépensait de grandes sommes pour satisfaire ses penchants. "Après tout, disait-il, que m'importe? Mon père est riche et il faut bien que jeunesse se passe." Fort de ces raisonnements, il continuait à mener joyeuse vie. Jamais il n'avait voulu s'astreindre au travail; toute occupation sérieuse le dégoûtait. Il partait le matin, pour aller on ne savait où, et revenait le soir, quelquefois fort

tard, harassé de fatigue mais bien disposé à faire la même chose le lendemain.

Depuis longtemps le père gemissait en secret sur la conduite désordonnée de son fils et l'avenir d'Eugène lui apparaissait bien sombre.

"Quel malheur, disait-il de n'avoir qu'un fils et de le voir côtoyer ainsi la pente fatale qui conduit au crime! J'aimais à reposer mes espérances sur cet être chéri; j'aimais à voir en lui le soutien de mes vieux jours, mais il abreuvait ma vieillesse d'un fiel amer, il en fera le déshonneur."

Un soir que, comme à l'ordinaire, Eugène était entre fort avant dans la nuit, son père le fit appeler:

"Eugène, lui dit-il, écoute moi: je viens de recevoir une dépêche de mon correspondant d'Amérique, m'annonçant la banqueroute de la maison Alberti qui m'entraîne dans sa ruine. Il me faut vendre ma maison et mes domaines, vivre d'un modeste emploi, et quand l'âge aura appesanti mes pas, une seule ressource me restera, so sera toi, mon enfant, so sera ton travail."

Cette révélation inattendue fut un coup de foudre pour Eugène; mais, précipité en un instant du faite des richesses dans une extrême indigence, le jeune homme releva la tête avec une noble fierté: "Mon père dit-il, le repentir reste au crime. Près de glisser dans l'abîme le ciel m'arrête sur le bord pour me donner un moyen de salut, eh bien, mon père, je veux expier par le travail mes erreurs passées. Oui je travaillerai et, grâce à Dieu, vous ne manquerez de rien!"—"Courage, mon enfant, répond le père, le ciel t'aidera."

Quelques jours après, Eugène entra en qualité de commis chez un négociant ami de son père.

Eugène devint bientôt tout autre qu'il n'était auparavant; sobre, soigneux, exact, zélé. Son maître le cherissait.

Il avait quitté sans regrets les compagnons de ses erreurs, qui maintenant n'avaient plus un regard pour l'enfant pauvre. A la fin de chaque semaine il apportait le prix de son salaire à son vieux père qui le recevait en souriant.

Pendant trois ans le père eut le courage de faire durer cette épreuve. Son cœur saignait bien quelquefois, lorsqu'il voyait Eugène partir avec l'aurore pour aller gagner son pain de chaque jour, mais en même temps il se rejouissait, car pas une plainte, pas un murmure n'échappait au pauvre jeune homme, et son front radieux dénotait cette paix intérieure que procure le devoir accompli.

Enfin, sûr que le changement de son fils était complet, le père a résolu de lui déclarer la vérité.

Un jour que l'ancien négociant avait invité à souper ses parents et ses amis, après le repas, lorsque déjà chacun se disposait à partir: "Attendez, mes amis dit-il, attendez que je vous présente Eugène, non plus l'étourdi d'autrefois, mais Eugène converti, Eugène revenu à Dieu. Cette banqueroute, cette perte de ma fortune n'était qu'un mensonge, ima-

giné pour ramener mon fils à de meilleurs sentiments; le souflet orangeux des passions allait dévaster ce cœur fait pour le bien, j'ai voulu prévenir ses ravages. Dieu me pardonnera je, l'espère cette ruse. Ma fortune s'est accrue des épargnes de trois années et une brobie égarée est revenue au berceau."

Les assistants étaient émus, Eugène plourait, et quand son père vint l'embrasser sur le front d'une voix entrecourée de sanglots: "Merci, mon père, dit-il merci!"

Eugène, devenu homme accompli, prit en main les affaires de son vieux père, et le succès augmenta sa fortune qui devint colossale.

Maintenant une magnifique chapelle dédiée à la Vierge témoigne aux habitants d'Anvers de sa piété et de sa reconnaissance au refuge assuré des pêcheurs.

L. F.

— Une jeune femme exaspérée par les chaleurs torrides de ces derniers jours va trouver son médecin, l'illustre Ricard.

— Docteur, dit-elle, il faut à tout prix que vous trouviez un remède aux terribles transpirations qui m'épuisent.

Et Ricard avec le plus parfait sang froid.

— Rien de plus aisé, chère madame, je vous guérirai... en décembre.

— Il y a du monde à diner, aussi a-t-on recommandé à Louissette de ne rien demander.

La conversation étant animée, on sert un plat et le père oublie d'en donner à Bébé.

Quelques minutes après, la mère appelle le domestique pour lui demander une assiette.

Louissette timidement!

— Veux-tu la mienne, petite mère, elle est bien propre.

Conditions de ce Journal.

L'Abeyille paraîtra autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est 75 centimes pour les élèves des maisons d'éducation et \$1.00 pour les autres abonnés, invariablement payable d'avance. Cependant les étudiants des séminaires et collèges pourront payer en trois versements, l'un à la rentrée des classes, l'autre à Noël, et le troisième à Pâques.

Toute lettre d'abonnement, correspondance, etc., doit être adressée à M. E. Roy, Petit Séminaire de Québec, agent général de l'Abeyille.

Agents: à la petite salle, M. L. Fortier; chez les externes, MM. S. Jolicœur et C. Couet; à Ste-Anne, M. G. Goudreau; à Sorel, M. O. Bédard; à Nicolet, M. F. Cormier; à Ste-Thérèse, M. J. Lord; à Chicoutimi, M. E. Gagnon; à St-Hyacinthe, M. A. Guertin; à Rimouski, M. J. Rioux.